

## Douze exemples de « cas vécus » rapportés par les pharmaciens

- \* Marie, 14 ans, a subi une transplantation cardiaque. Son cardiologue lui a prescrit 1,2 mg d'acénocoumarol par jour. Etant donné que la spécialité existante contient 1 ou 4 mg d'acénocoumarol, une préparation magistrale était le seul moyen d'assurer une prise journalière adaptée à son poids.
- \* Pour traiter l'acné inflammatoire sévère de Rémy son médecin lui a prescrit de l'érythromycine. Un traitement qu'il a pu initier malgré l'indisponibilité de la spécialité grâce à la préparation magistrale réalisée par son pharmacien.
- \* Marcel, 52 ans, s'est vu prescrire du sulpiride pour traiter ses crises d'angoisse. Intolérant au lactose, il ne veut pas prendre les spécialités existantes. C'est donc son pharmacien qui lui prépare son médicament, en remplaçant le lactose par du mannitol.
- \* Depuis des années, Jérémie a des problèmes de sécheresse de la peau. Son dermatologue lui a recommandé d'utiliser chaque jour une crème à base d'urée. Pour soulager son budget, son pharmacien lui a proposé de la lui délivrer sous forme de préparation magistrale.
- \* Bernard, 37 ans, se sent revivre depuis que son pharmacien lui prépare des suppositoires de budésonide. Jusqu'à présent, les autres traitements qu'il a pris pour contrôler sa maladie de Crohn se sont révélés inefficaces. Le budésonide pour traiter la phase aiguë de la maladie de Crohn n'est pas disponible sous cette forme en Belgique.

Chaque jour, les préparations magistrales contribuent à améliorer l'état de santé ou la qualité de vie d'un très grand nombre de patients dans notre pays. Elles permettent de faire face à l'indisponibilité temporaire d'une spécialité ou à son retrait définitif du marché ; de combiner plusieurs principes actifs pour favoriser l'adhésion thérapeutique ; de proposer une solution moins chère pour le patient ; d'adapter le dosage et/ou la forme d'administration d'un médicament ; de modifier sa composition pour remplacer un ingrédient auquel un patient est allergique ou intolérant ; etc.

Au printemps dernier, l'APB réalisait une grande enquête auprès de ses membres afin de récolter des exemples concrets de préparations magistrales répondant à des besoins spécifiques de leurs patients ou apportant une solution à un problème d'accès à leur traitement. Nous vous proposons ici une petite sélection de ces « cas vécus<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> Comme les pharmaciens respectent la vie privée de leurs patients, les exemples concrets qu'ils nous ont envoyés étaient tous anonymisés. Les prénoms et autres détails personnels utilisés ici sont donc tous fictifs.

### A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**

## Communiqué de presse 02/12/2016 – *Fiche Info Magistrale*

- \* Damien, 2 mois, pleure beaucoup. Rien ne semble pouvoir le soulager jusqu'à ce que son pédiatre lui prescrive de la ranitidine. A la veille d'un long week-end, sa maman vient chercher le sirop chez son pharmacien, qui lui annonce la mauvaise nouvelle : la spécialité est depuis longtemps indisponible sous cette forme. Face à la détresse de la jeune mère, il lui propose de réaliser le sirop en préparation magistrale.
- \* Sylvie souffre d'une leucémie. Elle doit notamment prendre du méthotrexate. Pour contrecarrer les effets toxiques de ce traitement, son médecin lui a prescrit de l'acide folique, à un dosage non disponible en Belgique. C'est donc son pharmacien qui lui prépare ses gélules de 1 mg.
- \* Quand le médecin a expliqué à Mme Durand que son fils était infecté par la gale et qu'il faudrait traiter les 6 membres de la famille, son visage s'est allongé. Pour réduire le coût du traitement (non remboursé en Belgique), son médecin lui a prescrit une préparation magistrale. Car Madame Durand aurait dû acheter 6 tubes de spécialité à base de perméthrine qui n'existe que dans une seule taille de conditionnement.
- \* Pour traiter ses problèmes de reflux, le pédiatre de Kilian lui a prescrit de l'oméprazole. Si le sirop pour enfant a été retiré du marché, le pharmacien peut, en revanche, préparer une suspension pédiatrique.
- \* Cindy, 3 mois, souffre d'un hémangiome à la lèvre supérieure. Ses parents sont désespérés car l'administration orale (à la seringue, 4 fois par jour) de la préparation reçue à l'hôpital est très compliquée. Les gélules de propranolol doivent être ouvertes et leur contenu dissous dans de l'eau. Après concertation avec l'hôpital, leur pharmacien prépare une solution de propranolol de concentration croissante, à administrer avec une pipette doseuse en fonction de l'évolution du poids de Cindy.
- \* Claudine, 85 ans, doit prendre de la nitrofurantoïne pour une infection urinaire. Comme elle est incapable d'avaler la moindre gélule, son médecin lui a prescrit une suspension que son pharmacien réalisera en préparation magistrale. Médicament de premier choix dans les infections non compliquées des voies urinaires basses, la nitrofurantoïne n'est plus disponible sous forme de suspension en Belgique.
- \* Robert, 66 ans, est venu demander conseil à son pharmacien pour des problèmes de sommeil. Connaissant bien son patient, celui-ci lui recommande une préparation à base d'extrait sec de valériane, financièrement intéressante par rapport aux spécialités existantes.

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**